

Un point de vue féministe sur la bureaucratie étatique

A Feminist Perspective on State Bureaucracy

Judith GRANT and Peta E. TANCRED

Volume 23, Number 1, Spring 1991

Savoirs institués, savoirs informels

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001308ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001308ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

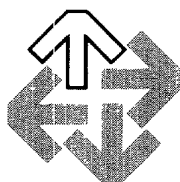
Cite this article

GRANT, J. & TANCRED, P. E. (1991). Un point de vue féministe sur la bureaucratie étatique. *Sociologie et sociétés*, 23(1), 201–214.
<https://doi.org/10.7202/001308ar>

Article abstract

Given that existing perspectives for the study of state bureaucracy are gender-blind, this paper proposes a feminist approach emphasizing "dual structures of unequal representation". The approach recognizes the structure of representation of "women's issues" within a particular unit, but underlines that such representation is nested within a second structure arising from women's "adjunct control" positions within the productive/reproductive spheres. This latter structure ensures that women are concentrated in relatively powerless positions in those ministries and posts where the need for "adjunct control" predominates.

Texte hors thème



Ainsi que nous l'avons annoncé il y a plus d'un an, *Sociologie et sociétés* entend faire régulièrement place dans ses pages à des articles libres non liés au thème traité par un numéro donné. Avec ce numéro, nous initions cette nouvelle politique éditoriale. Nos échéanciers de publication, le temps que requiert le processus d'évaluation anonyme des textes soumis et les suites de cette évaluation pour certains manuscrits n'ont permis la publication, dans ce numéro, que d'un seul article hors thème. *Sociologie et sociétés* poursuit bien sûr l'implantation de cette nouvelle politique éditoriale au nom de laquelle des collègues en ce moment même sont invités à évaluer des manuscrits soumis à leur attention.

L. M.

Un point de vue féministe sur la bureaucratie étatique¹

JUDITH GRANT
et PETA TANCRED²

INTRODUCTION

Nous aimerions aborder cette étude en présentant quelques rares données, toutes récentes concernant une bureaucratie d'État matriarcal. Ces données sont incomplètes; toute-

1. Nous aimerions exprimer nos remerciements les plus sincères à Deborah Harrison, qui a réagi de façon rapide, perspicace et très obligeante à une première version de ce document. Nous avons également bénéficié des commentaires de différents collègues: Caroline Andrew et Katherine Meyer à la conférence sur *L'État contemporain* qui s'est tenue à Lennoxville, où cette étude a été présentée pour la première fois; Arnaud Sales, Carl Cuneo et Bob Connell, qui ont accepté de lire diverses versions de ce texte; enfin, les personnes qui ont assisté aux séminaires au Canada et en Australie et qui ont discuté des idées exprimées dans ce document.

2. Le classement alphabétique des auteures n'a aucune signification en termes d'importance. Nous avons travaillé en collaboration dans certaines sections et écrit certaines autres indépendamment; nous sommes, vis-à-vis du présent article, des auteures égales et solidaires.

fois, pour servir d'introduction à la formulation d'une perspective féministe de la bureaucratie étatique, elles revêtent une importance particulière. Il y a lieu de faire remarquer que cette bureaucratie d'État matriarcal appartient à une société où le taux de fécondité a chuté à un niveau dangereusement bas. Les pouvoirs publics sont aux prises avec une diminution de la main-d'œuvre. Celle-ci devrait diminuer de moitié à chaque génération subséquente, bien que l'on encourage fortement les aînés, dont une importante proportion de femmes, à continuer de travailler.

Dans cette bureaucratie d'État matriarcal, le principal ministère est le ministère de la Reproduction (chargé aussi bien de la reproduction quotidienne que de la reproduction générative, comme nous le verrons plus loin). Le ministre de la Reproduction est une femme comme, du reste, tous les bureaucrates haut placés de l'État. Les postes d'employés de bureau du ministère sont monopolisés par des hommes, qui jouent un rôle essentiel d'archivistes. Les archives comportent des détails sur la disponibilité de la main-d'œuvre, à court et à long terme, sur la fécondité et les problèmes de santé.

D'importants ministères connexes sont liés à ce ministère clé. Mentionnons, entre autres, le ministère de la Qualité du logement (ce n'est pas le manque de logements qui fait problème, mais plutôt des conditions défavorables à la reproduction), le ministère de l'Alimentation (qui succède au ministère de l'Agriculture, lequel ne se souciait guère des substances nutritives indispensables à une amélioration de la reproduction et de la longévité), le ministère de la Santé familiale (axé essentiellement sur les risques pour la santé à l'intérieur de la famille, longtemps négligés par l'ancien ministère de la Santé professionnelle), enfin le ministère de la Science et de la Reproduction (qui s'intéresse aux effets des innovations technologiques sur la reproduction quotidienne et générative).

Citons brièvement les ministères dont le rôle dans la hiérarchie interne est négligeable, tels que le ministère de la Production et le ministère des Finances. Il va de soi qu'une grande partie des biens destinés au secteur de la reproduction sont produits sur une base artisanale ou familiale et que le rôle de l'État est minime. Quant à la production industrielle de biens destinés à la défense et celle de biens de consommation, elle a été réduite de façon si radicale, en raison des préoccupations liées à la diminution de la main-d'œuvre, que ces ministères auparavant si importants ont été « comprimés » (pour reprendre une expression à la mode), la grande priorité de l'État étant maintenant d'assurer la perpétuation de l'humanité.

Enfin, il y a lieu de mentionner une unité de second plan dans la bureaucratie, le Conseil consultatif de la situation de l'homme. Créé au cours de la dernière décennie à la suite des pressions exercées par les mouvements masculins et des préoccupations croissantes des hommes que suscite leur marginalisation dans le secteur de la reproduction en raison des innovations technologiques, le Conseil tente de répondre, par l'entremise d'une cooptation d'hommes modérés, aux questions concernant les hommes, mais il est affaibli du fait qu'il est rattaché au ministère de la Production.

Bien que nos données sur cette bureaucratie d'État matriarcal soient incomplètes, nous sommes persuadées que notre statut de chercheuses a facilité notre travail dans le cadre de cet exemple très inhabituel d'un appareil bureaucratique d'État, et nous sommes heureuses d'être en mesure de vous communiquer ces détails, même minimes. Quoique les données recueillies soient rares, nous croyons qu'elles nous permettent d'exposer dans ses grandes lignes l'appareil étatique dominant en régime capitaliste — de toute évidence une bureaucratie d'État patriarcal³ — qui appelle une description issue d'une perspective féministe.

Revenons maintenant à des situations plus « concrètes ». Dans le cadre de cette étude, nous soutiendrons que les perspectives auxquelles on a actuellement recours dans l'étude de la bureaucratie d'État ne tiennent pas compte du sexe, en ce sens qu'elles tiennent pour

3. En recourant à cette phraséologie, nous n'avons pas l'intention de suggérer que *seules* les bureaucraties d'État en régime capitaliste sont patriarcales. Au contraire, le patriarcat soutient et pénètre un large éventail de structures économiques. Notre terminologie suggère simplement que nous nous intéressons ici aux bureaucraties d'État en régime capitaliste.

acquis que ce sont les hommes qui occupent les postes stratégiques, et passent sous silence la position impuissante des femmes qui sont reléguées dans des ministères périphériques et n'occupent que des postes subalternes dans les ministères. En fondant notre méthode sur les dernières discussions sur la «structure inégale de la représentation» (Mahon, Poulantzas), nous proposons d'insister principalement sur les «structures duales d'une représentation inégale» afin de mettre en évidence la réalité que vivent les femmes. À vrai dire, si l'on veut étudier l'appareil bureaucratique de l'État d'un point de vue féministe, il faut prendre en considération non seulement la représentation des «questions concernant les femmes» à l'intérieur d'une unité particulière de la bureaucratie, car une telle représentation s'accommode facilement d'un cadre de conceptualisation d'une structure inégale de la représentation, mais, en outre, mettre l'accent sur la seconde structure, implicite, de la représentation qui domine toute la bureaucratie et place les femmes dans des positions relativement impuissantes, en ce qui concerne les postes occupés à l'intérieur des ministères. Cette seconde structure, à notre avis, fait partie intégrante des postes «de contrôle auxiliaire» à l'intérieur des secteurs de production et de reproduction, lesquels facilitent le recours à l'autorité sans pour autant conférer d'autorité véritable à leurs titulaires.

Nous faisons tout d'abord appel à une perspective féministe sur l'État et la bureaucratie étatique afin de montrer comment l'exclusion de la femme a été traitée dans ces approches théoriques. Nous discutons ensuite, d'une façon relativement détaillée, des «structures duales de la représentation inégale» à l'intérieur de la bureaucratie étatique, en intégrant la seconde structure à une discussion sur la position modale de la femme à l'intérieur des secteurs de production et de reproduction. Enfin, nous faisons référence aux données sur les bureaucraties fédérales et provinciales au Canada afin d'illustrer, d'un point de vue féministe, les deux structures de représentation inégale qui se répandent dans la bureaucratie étatique⁴.

COMMENTAIRES FÉMINISTES SUR L'ÉTAT ET SUR SON APPAREIL BUREAUCRATIQUE

Catherine MacKinnon a constaté dans ses écrits que si le féminisme a bel et bien décrit le traitement que réserve l'État aux différences de sexe, il n'a pas analysé le rôle de l'État dans la hiérarchie sexuelle (MacKinnon, 1983, p. 643). Heather John Maroney (1988) a accusé la théorie féministe de s'être préoccupée de l'élaboration des catégories en vue d'une analyse structurelle, plutôt que d'une analyse politique. Il est urgent de proposer une théorie politique qui mette la priorité sur les relations patriarcales, les théories masculines de l'État ne tenant pas compte de la question sexuelle (voir, par exemple, Burstyn, 1983a, 1983b pour une critique du marxisme sur cette question).

Cependant, les analystes féministes de l'État et des bureaucraties étatiques ont vraiment présenté une analyse de la question du point de vue de la femme. En montrant comment les relations structurelles de l'inégalité des sexes sont inscrites dans les institutions étatiques, les politiques et les actions, les féministes corrigent le concept d'État, partiel et par conséquent inadéquat, présenté dans les théories politiques à tendance masculine. Il n'existe toutefois pas de perspective féministe unique sur l'État et la bureaucratie étatique. Les théories féministes en proposent en effet tout un éventail. Nous faisons appel à deux perspectives pertinentes aux fins de la présente discussion.

Les féministes ont emprunté au libéralisme l'idée selon laquelle l'État devrait être un arbitre neutre dans un domaine où les intérêts sont en conflit, mais elles font valoir que l'État n'a pas fait preuve d'une telle neutralité dans le traitement qu'il réserve aux femmes. De fait, le pouvoir étatique a été «saisi» par les hommes, et les actions étatiques sexistes signifient que les femmes ne jouissent pas de leurs pleins droits au chapitre de la citoyenneté (Franzway, Court et Connell, 1989; Jaggar, 1983). La prise de conscience libérale des

4. Certaines parties de cette section sont discutées d'une façon plus détaillée dans GRANT (en préparation).

lacunes de l'État est à l'origine de nombreuses actions politiques et d'importantes réformes législatives, mais cette conception de l'État ne suffit pas à expliquer l'oppression exercée sur la femme. Au lieu de placer le patriarcat au centre de cette analyse, le point de vue féministe libéral adhère à une théorie implicite du rôle sexuel selon laquelle un changement dans les attitudes et le comportement des hommes et des femmes permettra de corriger l'oppression venant de l'État (H. Eisenstein, 1985). Zillah Eisenstein (1984) continue de soutenir que le féminisme libéral doit s'écarter de ce point de vue s'il veut entreprendre le projet de réformes qu'il s'est proposé, et que le féminisme socialiste fournit une analyse plus stratégique de l'État et de ses bureaucraties.

Les écrits de Zillah Eisenstein (1981; 1984) présentent une discussion des plus détaillées, bien que problématique, de l'État d'un point de vue féministe socialiste. L'auteure commence par exposer un certain nombre de points que peu de personnes récuseraient. La classe capitaliste, à son avis, ne «gouverne» pas directement l'État ou le gouvernement mais, au contraire, exerce une hégémonie. Tant que le capitalisme est hégémonique, l'État est un État capitaliste. La classe capitaliste, poursuit-elle, est formée d'hommes et, par conséquent, elle est capable de représenter aussi bien leurs intérêts de classe que leurs intérêts de «classe sexuelle». Ainsi, l'État institutionnalise le patriarcat et l'hégémonie de classe. Une grande partie du rôle de mystification de l'État réside dans cette prétendue identification des intérêts mâles et des intérêts bourgeois (Eisenstein, 1984).

Bien que nous rejetions l'affirmation d'Eisenstein selon laquelle les hommes et les femmes forment des «classes» distinctes, nous ferons remarquer qu'elle éclaire l'idée que l'État représente, reproduit et dissimule à la fois le pouvoir de classe et le pouvoir mâle (voir également Burstyn, 1983b sur ce point). Ce point est crucial si l'on veut aborder la question de l'État selon une perspective féministe socialiste.

Dans le même ordre d'idées, Franzway, Court et Connell (1989) ont avancé que l'État est concerné par le modèle global des rapports sociaux entre les sexes. Les auteurs ont souligné que les liens entre l'État et l'ordre sexuel existent : 1) dans la constitution de base du royaume étatique ; 2) dans la composition des personnes qui contrôlent l'appareil étatique ; 3) dans le recrutement du personnel de la machinerie étatique et son organisation interne ; 4) dans l'action de l'État : sur quelles personnes son influence agit et de quelle façon. Ces liens peuvent faire l'objet d'études sur la présence des femmes et des féministes dans les bureaucraties étatiques.

Par ailleurs, il est possible de discuter de la nature masculine ou féminine d'une bureaucratie en termes de son inclusion de la masculinité. Hester Eisenstein a évoqué toute une gamme de mécanismes dans les bureaucraties étatiques — pratiques de recrutement, définitions des postes et des procédures de plaintes — qui institutionnalisent un accès inégal au pouvoir. Elle fait valoir que la réforme ne consiste pas simplement à changer de personnel cadre, mais entraîne aussi le réagencement de dispositions institutionnelles qui recourent l'émergence de la masculinité et la féminité (Eisenstein, 1985).

Dans la bureaucratie d'État, les intérêts liés au patriarcat peuvent aussi être formulés de façon impersonnelle sur le plan de la hiérarchie des unités et des fonctions. Mentionnons à cet égard la division sexuelle de la main-d'œuvre dans l'appareil bureaucratique, le processus de sélection sexuelle et l'établissement de profils de carrière qui façonnent la politique sexuelle de la bureaucratie. Par exemple, les bureaucraties étatiques ont constitué une politique sexuelle telle que l'élite bureaucratique masculine ne peut fonctionner sans un personnel de soutien féminin. Une telle politique et d'autres hiérarchies sexuelles, constituées au fil des ans, font l'objet de luttes sociales.

Conformément à ces approches, nous soutenons que l'exclusion des femmes hors des postes prestigieux dans la bureaucratie de l'État et la marginalité des questions concernant les femmes ne tiennent pas uniquement à l'absence des femmes à l'intérieur de l'État. L'appareil bureaucratique étatique lui-même a une nature sexuelle. Tandis que l'État maintient des relations patriarcales, les structures étatiques elles-mêmes sont patriarcales par leur forme (cf. Franzway, Court et Connell, 1989).

On voit donc que les commentaires féministes sur l'État et son appareil bureaucratique mettent en lumière les limites inhérentes à une approche axée simplement sur les classes. Plutôt que de considérer l'exclusion des femmes comme un sous-produit de la société de classes, il faudrait placer une telle exclusion au centre d'une analyse de l'État patriarcal et de ses bureaucraties. Parallèlement, il ne faudrait pas croire l'État omnipotent, ni supposer que la masculinité dont il est empreint est un fait inévitable. Le féminisme a commencé par mettre au défi la constitution étatique de l'ordre sexuel.

Dans la discussion qui suit, nous reconnaissons que nous sommes en train de modifier certaines définitions à tendance masculine des termes admis dans l'usage. En particulier, nous supprimons la division traditionnelle entre domaine public et domaine privé et soutenons que la main-d'œuvre travaille dans les deux secteurs. De plus, nous y faisons référence parfois en empruntant les vocables «secteurs de production» et «secteurs de reproduction» pour délimiter la nature des principales tâches qui y sont effectuées⁵. Précisons que nous utilisons le terme «reproduction» non seulement pour parler de la reproduction biologique ou générative, mais aussi de la reproduction de la main-d'œuvre sur une base quotidienne. Le référent plus vaste du terme est de plus en plus utilisé dans les écrits féministes et résume, de façon concise et utile, la nature des principales tâches entreprises dans le domaine privé. Enfin, le terme «représentation» n'a pas de connotation pluraliste dans notre usage. Nous ne faisons que poursuivre une tradition dans laquelle les divisions ancrées dans les secteurs de production et de reproduction sont représentés hiérarchiquement et inégalement dans la bureaucratie étatique.

STRUCTURES DUALES D'UNE REPRÉSENTATION INÉGALE⁶

Poulantzas (1976) et Mahon (1977 et 1984) ont présenté une approche des plus valables pour comprendre l'appareil bureaucratique d'État quand ils soutiennent de façon convaincante que la bureaucratie étatique, sur le plan des différences de pouvoir, représente une hiérarchie délibérée en termes de classe, ce qui garantit un modèle particulier de domination hégémonique de classe (Mahon, 1984, p. 38). Mahon illustre son argument en discutant du pouvoir relatif des ministères des Finances et du Travail, de sorte que la représentation des forces productives spécifiques se reflète hiérarchiquement dans la bureaucratie de l'État. L'auteure poursuit le raisonnement en soulignant le rôle médiateur de l'État parmi ces diverses unités classées hiérarchiquement de sorte qu'il existe une «unité contradictoire» et qu'une domination hégémonique de classe est assurée. Elle fait également ressortir que cette forme de représentation joue deux rôles, à savoir:

[...] la représentation des intérêts spécifiques de leurs [des unités] groupes respectifs dans le processus de négociation et de réglementation, la tentative de «persuader» et/ou de contraindre leur groupe à accepter le compromis [...] (Mahon, 1977, p. 183.) (Traduction libre.)

Mais l'État ne peut tout simplement pas accéder aux demandes de certaines forces:

[...] le maintien de l'hégémonie exige qu'au moins une partie des intérêts des classes subordonnées et des fractions non hégémoniques du capital puissent continuer à se

5. En soulignant que nous désignons les *principales* tâches, nous reconnaissons que certaines tâches de production sont encore effectuées à la maison, et que cette tendance pourrait bien s'accuser avec l'émergence du travail informatisé chez soi. Nous reconnaissons aussi que certaines tâches «de reproduction» se sont déplacées vers le secteur public, comme nous le verrons dans la section suivante de ce document.

6. Comme un critique l'a mentionné, la prédominance masculine de l'argument actuel repose sur certains présupposés que nous n'aurions sans doute pas choisis pour bâtir un cadre féministe ancré dans l'expérience. Nous reconnaissons cet inconvénient et le fait que des critiques semblables ont été adressées au langage masculin qui, en lui-même et par lui-même, fait certains présupposés non féministes. Comme nous le verrons, toutefois, nous démarquerons certains présupposés comme moyen de promouvoir cet argument, et nous soutiendrons que cela peut s'avérer utile pour la théorisation féministe.

réaliser. L'État ne peut se permettre de négliger indéfiniment des forces dissidentes, et ne peut pas non plus compter uniquement sur la répression [...] Il ne peut être l'«instrument» ni d'une fraction dirigeante [...] ni des forces dissidentes. (Mahon, 1984, p. 38.) (Traduction libre.)

Ni Poulantzas ni Mahon ne mentionnent les questions de sexe dans cette discussion des «forces dissidentes». Toutefois, il est assez facile d'élargir leur argument de manière à inclure la représentation inégale des divisions sexuelles dans le cadre de l'appareil d'État bureaucratique. C'est ce que fait Findlay (1987) lorsqu'elle discute de l'élaboration d'une structure de représentation qui intègre «les intérêts des femmes» dans le processus de prise de décisions politiques (*op. cit.*, p. 31). Son étude illustre le besoin de considérer l'État non seulement comme un organisateur de l'hégémonie bourgeoise, mais aussi de l'hégémonie patriarcale. Findlay décrit l'organisation de la représentation des intérêts des femmes dans l'État comme un processus façonné par des années de revendications et de réactions, processus qui reflète les luttes menées dans le cadre du mouvement féministe au sein de l'État et entre ce mouvement et l'État. Le processus, poursuit l'auteure, est marqué d'une part, par la résistance d'un État préoccupé par les intérêts potentiels des «groupes dominants» que reflète l'État et par les «perceptions patriarcales» de la pertinence des intérêts des femmes dans le processus politique. D'autre part, il y a le fait, reconnu par les politiques et les hauts fonctionnaires, que l'État doit être vu comme un corps agissant dans l'intérêt de tout le monde. En conséquence :

Le processus d'organisation a évolué de façon contradictoire, passant de la résistance à la réponse, selon que l'État servait d'intermédiaire entre les divers intérêts politiques et parmi eux. (Findlay, 1987, p. 33.) (Traduction libre.)

L'analyse de Findlay est utile en ce sens qu'elle transpose sur le plan sexuel l'argument relatif à la structure inégale de représentation. L'auteure poursuit son raisonnement en commentant la position isolée et vulnérable de la «condition féminine au Canada» dans le cadre des structures bureaucratiques fédérales. Elle soulève aussi, sans toutefois la traiter, la question des divisions à l'intérieur du mouvement féministe : elle affirme que, en 1980, «la représentation des intérêts des femmes était bien établie dans la structure de l'État fédéral» (traduction libre; *op. cit.*, p. 47). C'est un argument curieux dans la mesure où simultanément il reconnaît, en des termes idéologiques, les fractions du mouvement féministe mais suppose, de concert avec l'État, qu'il est possible de représenter par l'entremise d'une structure isolée ces différentes nuances de l'opinion idéologique dans le cadre de l'appareil bureaucratique. De fait, cette application plutôt mécanique de la structure inégale de l'argument relatif à la représentation peut porter à considérer les femmes comme une «force potentiellement dissidente» parmi beaucoup d'autres, dont la représentation faisait l'objet de résistance, mais qui a finalement réussi, grâce aux pressions exercées par le mouvement féministe, à exprimer leurs préoccupations.

Nous aimerions signaler que cette perspective de la structure bureaucratique de la représentation présente une vision très limitée des formes de représentation possibles et de la diversité des intérêts qui caractérise la moitié féminine de la population. Findlay partage avec Mahon et Poulantzas leur tendance à négliger la représentation des intérêts mâles, qui forme, en règle générale, l'appareil bureaucratique. Par exemple, il est possible à Mahon de prétendre que les ministères ou divisions représentent les intérêts de certaines forces à l'intérieur de la société dans la mesure où elle peut tenir pour acquis qu'à l'égard de ces prétendues forces, les intérêts mâles seront également pris en considération. C'est un exemple évident de l'argument féministe selon lequel la nature patriarcale de l'État est masquée par la structuration implicite des intérêts mâles dans le cadre des intérêts bourgeois. Toutefois, cela n'est évidemment pas le cas pour les femmes et la représentation des «questions concernant les femmes» ne peut tenir pour acquis que les intérêts des femmes sont servis à l'intérieur des autres secteurs ou services. Dans les secteurs les plus cruciaux, les intérêts des femmes sont très probablement exclus ou absents (comme nous le montrerons plus tard).

C'est ce que nous désignons par les *structures duales de la représentation inégale*. Dans une première structure inégale, les femmes regroupées en une force potentiellement dissidente sont représentées dans des unités spéciales de la bureaucratie d'État : on retrouve partout dans la bureaucratie des conseils consultatifs et des unités qui assument une responsabilité particulière à l'égard des femmes. Dans une deuxième structure inégale, la participation diversifiée des femmes aux secteurs de production et de reproduction est représentée dans la hiérarchie sexuelle de chacun des ministères et services. On suppose que les structures sont interdépendantes et que leur configuration particulière se prêterait à une étude empirique. La structure inégale de la représentation des femmes se matérialise de deux façons : par l'impuissance relative des unités qui sont censées s'occuper des « questions concernant les femmes » et par le peu d'influence des femmes qui travaillent dans d'autres services ou ministères de l'État.

CONTRÔLE AUXILIAIRE DES SECTEURS DE LA PRODUCTION ET DE LA REPRODUCTION⁷

Pour bien comprendre la nature de la participation des femmes à la bureaucratie de l'État, nous devons connaître quelque peu leur rôle dans les secteurs de la production et de la reproduction, c'est-à-dire leur part dans les diverses forces sociales, telles qu'elles se reflètent dans la bureaucratie d'État. Heureusement, les écrits féministes des quinze dernières années ont accordé une attention considérable à la nature du travail des femmes. La plupart de ces écrits sont de nature descriptive et statistique, mais ils ont servi à souligner qu'actuellement un peu moins de la moitié de femmes, au Canada du moins, travaillent exclusivement dans la sphère domestique (Peitchinis, 1989, tableau 2.3). Leurs collègues de la sphère publique (qui œuvrent aussi, naturellement, dans la sphère domestique) sont pour la plupart confinées à des emplois de bureau, de ventes et de services (un tiers de toutes les femmes : Travail Canada, 1987, tableau 1-7). En conséquence, la sphère domestique et ces trois principaux emplois occuperaient presque 80 pour cent de toutes les Canadiennes.

Les données descriptives ont pavé la voie à des tentatives visant à conceptualiser l'expérience de travail des femmes. Dans cette ligne de pensée, les travaux de Glenn et Feldberg (1979) ont été particulièrement utiles. Ces auteures avancent que les femmes, depuis 70 ans qu'elles sont passées graduellement dans les rangs des travailleurs rémunérés, ont obtenu les emplois qui ont connu une expansion très rapide avec la progression du capitalisme. À leur avis, les tendances récentes font ressortir :

1. la croissance et la différenciation des organisations de production;
2. l'extension de la production de marché à certains biens et services qui étaient auparavant produits de façon familiale, y compris les services d'éducation et de santé, ainsi que la production de vivres et de vêtements.

Les auteurs laissent entendre que ces deux tendances ont donné lieu à deux contradictions :

D'une part, le contrôle capitaliste s'est graduellement étendu à divers secteurs; d'autre part, le contrôle et la coordination des processus de production et de l'ensemble de la force de travail sont devenus plus problématiques (*op. cit.*, p. 3). (Traduction libre.)

Des « disjonctions » ou divisions antagonistes ont surgi au sein du système de production et entre l'organisation de la production et de la consommation. En raison de l'antagonisme des intérêts et de la rareté des ressources, ces divisions se sont accentuées et menacent le contrôle capitaliste (*op. cit.*, p. 4).

7. On trouve un argument parallèle dans TANCRED-SHERIFF (1989), bien que cette version discute uniquement du secteur de la production et mette l'accent sur la façon dont la sexualité constitue une partie du système de contrôle.

Nos auteures cherchent une approche professionnelle de l'étude des emplois occupés par les femmes et poursuivent en discutant du *contenu* de ces emplois. D'un point de vue organisationnel, toutefois, il est clair que le travail des femmes facilite le contrôle organisationnel dans ces nouvelles situations. À vrai dire, l'évolution au xx^e siècle a considérablement creusé le fossé séparant l'employeur et le salarié, le producteur et le consommateur. C'est *entre* ces groupes que se situe, en termes organisationnels, la principale contribution des femmes au secteur public.

Par exemple, l'immense armée des *employées de bureau* s'est révélée nécessaire pour assurer le contrôle de l'employeur, tant sur la masse des employés que sur le profit réalisé dans l'activité de production. À vrai dire, les employeurs seraient incapables de maintenir le contrôle sur l'entreprise sans l'information détaillée que les commis ont réunie et classée, laquelle concerne non seulement la nature de la contribution de chacun des employés, mais aussi son impact sur le taux de production et les coûts. Cette forme de contrôle est exercée par la *catégorisation de l'information*.

Ensuite, l'accroissement de l'offre des produits mis sur le marché a nécessité une armée de *vendeurs* qui non seulement livrent, au nom de la direction, le produit aux consommateurs, mais contrôlent aussi ce dernier groupe, assurant ainsi un comportement approprié et un prix convenable. De fait, les consommateurs pourraient se comporter de façon très inopportune; par exemple, leur comportement pourrait tendre à anéantir tous les objectifs capitalistes si le personnel des ventes ne remplissait pas son rôle d'intermédiaire. Cette forme de contrôle s'exerce par voie de *socialisation du groupe en contact*.

Enfin, les *employés du secteur des services* assurent en personne des services aux clients et, ce faisant, garantissent une fois de plus que ce groupe se comportera de façon appropriée. Comme dans le cas des vendeurs, le comportement des employés du secteur des services est très important pour favoriser des réactions appropriées et, en pratique, ils informent leurs clients non seulement de la rémunération à verser mais aussi de la façon de le faire et du comportement souhaitable. Ici encore, ils contrôlent par le biais de la *socialisation du groupe en contact*.

Pour tout dire, ces trois groupes de travailleurs — employés de bureau, vendeurs et employés du secteur des services — occupent des créneaux récemment ouverts entre le producteur et le consommateur, l'employeur et le salarié, et constituent un moyen de contrôle auxiliaire sur les grandes masses avec qui la firme capitaliste doit traiter: pris ensemble, comme on l'a fait remarquer, ces trois groupes constituent près de 60 pour cent de la main-d'œuvre féminine contemporaine, soit le tiers des femmes canadiennes.

Il convient de souligner que ces femmes n'ont qu'une autorité personnelle limitée lorsqu'elles sont directement en contact avec le travailleur, le consommateur ou le client. Elles *participent* de l'autorité de la direction et, pour cette raison, s'identifient souvent à elle. Mais leur autorité ne porte, par exemple, que sur la détermination de politiques ou la nature du produit à livrer. Toutefois, la participation à l'autorité des autres n'est pas désagréable en soi. Il s'ensuit que de tels travailleurs se trouvent parmi les groupes les plus difficiles à syndicaliser: eu égard à leurs propres conditions de travail, les femmes doivent transformer en opposition leur identification initiale à la direction, dans l'optique d'une syndicalisation éventuelle. Ainsi, les postes de contrôle auxiliaire, comme le terme le laisse entendre, soulèvent des problèmes d'identification soit à la direction, soit à la main-d'œuvre.

Quant à la reproduction (occupation exclusive d'un peu moins de la moitié des Canadiennes), les écrits féministes contribuent moins à la conceptualisation de la contribution modale des femmes à ce travail. Des catégorisations sont proposées sur la nature du travail domestique. Par exemple, Armstrong et Armstrong (1984) proposent comme catégories le travail ménager, la reproduction et la charge des enfants, la gestion du stress et les relations sexuelles. Luxton (1980) formule quatre catégories: les tâches ménagères, la maternité, le «bouclage» du budget et les soins prodigués au conjoint. Il y a aussi quelques esquisses de discussions sur le parallélisme entre le travail de la femme dans les secteurs public et privé (bien que la causalité implicite aille d'habitude du secteur privé au secteur public,

plutôt que l'inverse). Mais aucune de ces discussions ne nous permet de conceptualiser l'activité principale dans le secteur domestique, sauf pour souligner que les tâches sont extrêmement diversifiées.

Une discussion sans doute plus utile est celle de Dorothy Smith et de certaines autres auteures (Wilson, 1977; McIntosh, 1978; Barrett et McIntosh, 1982) sur la famille en tant qu'«organisation de services à l'entreprise de production» (Smith, 1977, p. 22), c'est-à-dire en tant que lieu où le travailleur capitaliste est nourri et revigorifié en vue de son retour au milieu de travail (reproduction sur une base «quotidienne») et où les nouveaux membres de la force de travail sont créés et socialisés (reproduction sur une base «généralisatrice»). De ce point de vue, il est possible d'envisager que le travail des femmes dans le secteur privé consiste à maintenir la reproduction de la main-d'œuvre, ce qui constitue un contrôle auxiliaire sur la reproduction du pouvoir de la force de travail. Ici encore, les femmes concernées n'ont pas l'autorité pour prendre des décisions d'une grande portée, par exemple en ce qui concerne les types de compétences requises pour occuper certains postes, ou même quels postes exactement doivent occuper les différents membres de la famille. On semble accorder aux femmes un certain contrôle de la reproduction généralisatrice, mais cette tâche est «partagée» avec leur partenaire masculin et canalisée par l'intervention de l'État sur le plan des politiques. Comme l'affirme Smith: «Rien n'est laissé aux femmes, sauf l'exécution d'un ordre dont la définition n'est pas la leur» (*op. cit.*, p. 37). Néanmoins, sans cette main-d'œuvre permanente — pour nettoyer, nourrir, gérer le stress et assurer la reproduction — la force de travail ne pourrait pas se renouveler. Ici, le contrôle auxiliaire prend la forme d'un *renouvellement de la force de travail* sans lequel l'entreprise capitaliste ne pourrait continuer à fonctionner.

Ainsi, le rôle modal des femmes dans les secteurs de la production et de la reproduction se reflète dans la bureaucratie de l'État. De fait, les femmes sont regroupées dans une force de «contrôle auxiliaire» qui est représentée — et réglementée — par sa présence à l'intérieur des arènes étatiques. Pour ces raisons, nous nous attendons à voir des femmes occuper des postes dans les services gouvernementaux et les ministères qui présentent les formes les plus significatives de ce contrôle auxiliaire. En termes empiriques, ces postes seraient associés à des unités où le contrôle d'une main-d'œuvre ou d'une clientèle nombreuse se révèle difficile, où la catégorisation de l'information est nécessaire au contrôle, ou bien où les questions relatives au renouvellement de la main-d'œuvre sont au premier plan. Dans aucune de ces situations, les femmes n'occuperaient une place prédominante dans des postes d'autorité ou de prise de décisions; elles contribueraient plutôt à assurer le contrôle de la main-d'œuvre et de la clientèle, lequel est nécessaire à l'évolution de la société capitaliste.

REPRÉSENTATION DES «QUESTIONS CONCERNANT LES FEMMES», REPRÉSENTATION DES FEMMES

Cette dernière partie ne fait qu'illustrer les principes analytiques qui ont été exposés, les détails des structures duales de la représentation inégale des femmes restant un sujet peu traité. Toutefois, des exemples de représentation de la «condition féminine» peuvent être cités tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Ainsi, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a été constitué en 1973. Cette structure fédérale créée pour représenter «les questions concernant les femmes» faisait l'objet de contestations dès le début. Lors d'une conférence intitulée *Women for Political Action* qui se déroulait à Toronto en juin 1973, le Conseil consultatif était qualifié de «manœuvre politique pour nous écarter du gouvernement» et «une autre façon pour le gouvernement de refiler la responsabilité à d'autres» (traduction libre, Campbell, 1973, p. 664). On a soutenu que les personnes «radicales» dont la candidature a été retenue ont obtenu des mandats plus courts, et on a fait remarquer que la recommandation demandant que le Conseil relève du Parlement a été rejetée.

Des conseils consultatifs sur les questions concernant les femmes ont été constitués aux niveaux provincial et territorial au cours des décennies 1970 et 1980. Ces organismes sont souvent à la merci d'un financement donné au compte-gouttes et du manque d'intérêt envers les questions féminines de la part des gouvernements responsables. Le Conseil consultatif fédéral peut engager une présidente et une équipe de recherche à plein temps, mais les conseils provinciaux sont de taille diverse, les présidentes peuvent travailler à temps partiel à bas salaire et les titulaires ne reçoivent que de faibles honoraires. Les recherches peuvent être effectuées par des directions ministérielles lovées dans les bureaucraties et composées de bureaucrates qui ont encore moins d'indépendance que les membres des conseils consultatifs.

La nomination des femmes au conseil se fait par décret. Il est bien connu qu'il y a des cas de favoritisme. Cette critique a été faite par Lynn McDonald, ancienne présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et ancienne députée du NPD. McDonald accuse les conseils de «trop refléter les tendances politiques du parti au pouvoir» et soutient que «les membres ne sont pas choisis pour créer des remous» (traduction libre, Rhodes, 1984, p. 177).

Les critiques des conseils consultatifs viennent aussi de l'intérieur. Les membres témoignent de leurs préoccupations devant l'insuffisance du budget. Ann Bell, directrice du Conseil consultatif de Terre-Neuve de 1980 à 1989, déclare :

Les femmes devraient demander au gouvernement pourquoi ils mettent en place des conseils voués à l'échec. Voyez le nombre de conseils d'administration où les membres sont nommés avec un salaire dérisoire, et doivent faire tout le travail pendant les week-ends et voyez tous les autres groupes, dont certains sont subventionnés largement par le gouvernement, en train de les attaquer [...] Il ne fait aucun doute que certains conseils consultatifs ont été constitués pour échouer. (Rhodes, 1984, p. 180.) (Traduction libre.)

Les conseils consultatifs sont des organismes parrainés par le gouvernement exposés à la controverse, mais la représentation des «questions féminines» dans le cadre de la bureaucratie d'État au Canada précède ces organismes. Par exemple, le Bureau de la femme du ministère du Travail (aujourd'hui Travail Canada) a été établi en 1954, après une longue période de *lobbying*. Sharleen Bannon remarque que le Bureau de la femme a été constitué longtemps avant les revendications de la seconde vague du féminisme et qu'il a été fondé «en partant du principe que la société ne peut utiliser pleinement ses ressources humaines que lorsque les femmes exercent leurs pleins droits et responsabilités dans tous les domaines» (traduction libre, Bannon, 1975, p. 629). On peut noter que «tous les domaines» dans le cas des femmes, sont apparemment limités aux domaines que l'État souhaite réglementer.

Il est remarquable que la principale préoccupation des divers bureaux représentant «les questions concernant les femmes», qui ont pris de l'importance au fil des ans dans le cadre de la bureaucratie de l'État canadien, se situe au niveau de la gestion des rôles de production des femmes. La grande majorité des bureaux sont en effet particulièrement attentifs aux questions liées à la main-d'œuvre⁸, nationale ou internationale. La seule exception paraît être le Bureau du conseiller principal de Santé et Bien-être social Canada, encore que l'on pourrait soutenir que la santé des femmes mérite qu'on s'y attarde si l'on veut assurer

8. Voici quelques exemples récents : l'Office de la promotion de la femme de la Commission de la fonction publique, la Division des ressources humaines du Conseil du Trésor, le Programme d'emploi des femmes et d'action positive d'Emploi et Immigration, le Programme d'emploi des femmes et celui des femmes autochtones du Secrétariat d'État, et un Conseiller principal sur l'Intégration de la femme au développement à l'Agence canadienne de développement international. De plus, des «mécanismes d'intégration» en faveur des femmes existent dans tous les ministères fédéraux, bien que nous soupçonnions qu'il s'agisse de mécanismes de liaison pour l'État plutôt que d'une voie permettant d'exprimer efficacement les intérêts des femmes (Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1983).

leur rôle de production et de reproduction. Comme l'on pourrait s'y attendre, tous ces bureaux sont situés dans des ministères de second plan.

Sur le plan de la représentation des femmes plutôt que des «questions féminines», l'étude de Kathleen Archibald sur la discrimination sexuelle dans la fonction publique canadienne (1970) demeure la plus complète. Archibald affirme que le gouvernement du Canada a adopté le principe de l'égalité en matière de rémunération et d'emploi dès le début, mais que les femmes ont toujours été promues moins rapidement que les hommes. Les premiers rapports de la Commission de la fonction publique ont indiqué explicitement que les femmes étaient considérées inaptes à y occuper un poste de responsabilité ou étaient incapables de le faire.

La Commission se souciait particulièrement d'imposer une limite au nombre de femmes dans la fonction publique. En 1918, la Commission était habilitée à établir des critères d'embauche basés sur le sexe, l'âge, la santé, la résidence et la moralité. En 1921, des limites ont été imposées à l'embauche de femmes mariées. Ces limites ont été levées durant la Seconde Guerre mondiale, mais ont repris de plus belle en 1947 pour n'être supprimées qu'en 1955. Ce n'est qu'en 1967 que la discrimination sexuelle fut interdite.

Archibald conclut que les différences dans les compétences, l'expérience et les intérêts du travail n'expliquent pas entièrement les bas salaires des femmes dans la fonction publique canadienne. Elle laisse entendre que la différence persistante sur le plan du succès professionnel découle du peu de possibilités offertes aux femmes. L'étude récente de Nicole Morgan (1988) sur la situation de la femme dans la fonction publique canadienne de 1908 à 1987 va même plus loin. Elle soutient que les relations patriarcales au travail expliquent en grande partie l'inégalité des femmes dans la bureaucratie. Voici ce qu'elle a affirmé à ce sujet: «Pour comprendre la situation des femmes dans la fonction publique, il faut s'arrêter de tenter d'expliquer le phénomène sur le plan de ce qui manque à la femme pour être l'égale de l'homme, et tenter au lieu de cela de comprendre comment les hommes ont résisté à l'idée de partager leur territoire et leurs privilèges.» (Morgan, 1988, p. 1.) (Traduction libre.)

Les limites imposées à l'emploi et à la promotion des femmes dans la fonction publique ont pour résultat une répartition très inégale des femmes parmi les catégories professionnelles, même si elles représentent une proportion non négligeable des employés du gouvernement fédéral du Canada. En 1987 (Morgan, 1988), les femmes formaient 42,4 pour cent des employés permanents de la fonction publique, mais ne représentaient que 8,7 pour cent des membres de la haute direction et 13,2 pour cent des cadres supérieurs, alors qu'elles constituaient 82,8 pour cent des agents de soutien administratif. Au chapitre des salaires, 83,9 pour cent des femmes gagnaient moins de 35 000 dollars, par rapport à 54,7 pour cent chez les hommes.

Il est plus difficile d'obtenir des données claires sur la répartition des femmes à l'intérieur des ministères. Toutefois, selon des rapports successifs de la Commission de la fonction publique, les femmes se trouvent dans des proportions non négligeables à Santé et Bien-Être et à Emploi et Immigration, et les proportions les plus faibles se trouvent à Transports Canada et aux Travaux publics, ce qui laisse entrevoir qu'il existe d'autres exigences en matière de contrôle auxiliaire dans ces ministères aussi différents.

En règle générale, donc, bien qu'il reste à entreprendre une étude détaillée, nous estimons que la situation modale des femmes dans les sphères de production et de reproduction se reflète dans leur situation professionnelle au sein de la bureaucratie d'État, leur statut relativement impuissant par rapport à celui des hommes et leur concentration dans les secteurs où les activités de contrôle auxiliaire sont d'une importance capitale.

LA BUREAUCRATIE D'ÉTAT EST-ELLE PATRIARCALE?

Étant donné que nous avons commencé cette étude en imaginant une bureaucratie d'État matriarcale, nous reviendrons, dans cette conclusion, à la question de savoir si la bureaucratie d'État, en régime capitaliste, est patriarcale. Il est vrai que nous n'avons aucune

preuve d'un appui idéologique aux valeurs masculines, ni des opinions même subjectives sur leur importance dans la bureaucratie. Nous avons néanmoins la preuve structurelle d'un modèle cohérent de subordination des femmes aux priorités et aux intérêts masculins. Par exemple, nous avons souligné cette manière qu'ont les gouvernements d'isoler les «questions concernant les femmes», que ce soit par l'entremise des prétendus conseils consultatifs ou des bureaux ministériels censés représenter les intérêts des femmes. Nous avons fait la preuve de la position subalterne des femmes dans la bureaucratie d'État, mais nous aimerions signaler également la conception bizarre selon laquelle on peut accorder une juste importance aux intérêts de la moitié de la population par l'entremise de conseils mal subventionnés ou de soi-disant conseillers à l'intérieur de la structure bureaucratique. Qu'il faille instaurer de ces faibles structures pour rendre l'État sensible aux questions concernant les femmes témoigne de l'exclusion presque totale de celles-ci des services ou des ministères importants de l'État. Ensuite, le fait que les femmes occupent dans les structures bureaucratiques des postes subalternes prend diverses formes et témoigne à la fois de la nécessité d'engager un grand nombre de personnes aux postes de contrôle auxiliaire et de leur impuissance tant au sein de l'État qu'au sein des secteurs de production et de reproduction. La sous-représentation des femmes dans des postes haut placés et décisionnels de l'État peut difficilement être compensée par les structures faibles et isolées que nous avons mentionnées.

Enfin, à notre avis, pour envisager la bureaucratie d'État selon une perspective féministe, il faut conférer une certaine dignité aux femmes en reconnaissant qu'elles ne constituent pas simplement une autre force potentiellement dissidente, mais plutôt une catégorie sociétale massive dont l'importance commande qu'on place les questions sexuelles au cœur de toute compréhension des structures de l'État. Parler de la représentation des femmes quand il s'agit de faibles structures chargées de «questions concernant les femmes» revient à ignorer leur rôle généralement limité, dans des sphères très étroites, et ce dans toute la bureaucratie d'État. Pour voir l'État comme une «hiérarchie des sexes», il faut y introduire la perspective de la représentation de «questions concernant les femmes» au sein de l'État et reconnaître l'inégalité implicite des sexes qui règne dans la hiérarchie étatique. De plus, on doit «démystifier» la représentation des sexes dans la bureaucratie d'État en abolissant la dichotomie entre sphère publique et sphère privée et en mettant en relief la représentation de toutes les femmes, et non seulement de celles qui constituent la population active du secteur de production.

Judith Grant
Chercheure autonome
582 Leonard Avenue
Welland (Ontario)
Canada L3C 3A8

Peta E. Tancred
Centre de recherche et
d'enseignement sur les femmes
McGill University
3487, rue Peel, 2^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 1W7

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIBALD, Kathleen (1970), *Sex and the Public Service*, Ottawa. Queen's Printer.
 ARMSTRONG, Pat, Hugh ARMSTRONG (1984), *The Double Ghetto*, Toronto.
 ARMSTRONG, Pat, Hugh ARMSTRONG (1983), *A Working Majority: What Women Must Do for Pay*, Ottawa, CACSW.
 BANNON, Sharleen (1975), «The Women's Bureau is 21», *Labour Gazette*, vol. 75, p. 629-632.
 BARRETT, Michèle, Mary MCINTOSH (1982), *The Anti-social Family*, Londres, Verso Editions, NLB.
 BURSTYN, Varda (1983a), «Economy, Sexuality, Politics: Engels and the Sexual Division of Labour», *Socialist Studies/Études socialistes: A Canadian Annual*, p. 19-39.
 BURSTYN, Varda (1983b), «Masculine Dominance and the State», *Socialist Register*, vol. 83, sous la direction de Ralph Miliband et John Saville, Londres, Merlin Press.

- CAMPBELL, Bonnie (1973), «Under fire. Advisory Council on the Status of Women», *Labour Gazette*, vol. 73, p. 663-668.
- CONSEIL CANADIEN DU STATUT DE LA FEMME (1983), *As Things Stand: Ten Years of Recommendations*.
- EISENSTEIN, Hester (1985), «The Gender of Bureaucracy: Reflections on Feminism and the State», in *Women, Social Science and Public Policy*, Sydney, Allen and Unwin.
- EISENSTEIN, Zillah (1981), *The Radical Future of Liberal Feminism*, New York, Longman.
- EISENSTEIN, Zillah (1984), *Feminism and Sexual Equality. Crisis in Liberal America*, New York, Monthly Review Press.
- FRANZWAY, Suzanne, COURT, Dianne, CONNELL, R. W. (1989), *Staking a Claim: Feminism, Bureaucracy and the State*, Oxford, Polity Press/Basil Blackwell.
- FINDLAY, Suzanne (1987), «Facing the State: The Politics of the Women's Movement Reconsidered», in Heather Jon Maroney, Meg Luxton (dir.), *Feminism and Political Economy: Women's Work, Women's Struggles*, Toronto, Methuen.
- GLENN, Evelyn Nakano, Roslyn L. FELDBERG (1979), «Women as Mediators in the Labour Process» article présenté au 74^e congrès annuel de l'American Sociological Association, Boston.
- GRANT, Judith, *Gender Representation and the State Bureaucracy: Ontario 1963-1986*, thèse de doctorat en préparation.
- JAGGAR, Alison M. (1983), *Feminist Politics and Human Nature*, Totowa, New Jersey, Rowman and Allanheld.
- TRAVAIL CANADA, Bureau de la femme, *Women in the Labour Force 1986-1987*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services.
- LUXTON, Meg (1980), *More than a Labour of Love*, Toronto, The Women's Press.
- MACKINNON, Catherine A. (1983), «Feminism, Marxism, Method and the State: Toward Feminist Jurisprudence», *Signs*, vol. 8, n° 4, été, p. 635-658.
- MAHON, Rianne (1977), «Canadian Public Policy: The Unequal Structure of Representation», in Leo Panitch (dir.), *The Canadian State*, Toronto, University of Toronto Press.
- MAHON, Rianne (1984), *The Politics of Industrial Restructuring: Canadian Textiles*, Toronto, University of Toronto Press.
- MARONEY, Heather Jon (1988), *Contemporary Quebec Feminism: The Interrelation of Political and Ideological Developments in Womens' Organizations, Trade Unions, Political Parties and State Policy 1960-1980*, thèse de doctorat inédite McMaster University.
- MORGAN, Nicole (1988), *The Equality Game. Women in the Federal Public Service (1908-1987)*, Ottawa: Canadian Advisory Council on the Status of Women.
- McINTOSH, Mary (1978), «The State and the Oppression of Women», in Annette Kuhn et Ann Marie Wolpe (dir.), *Feminism and Materialism*, Londres, Routledge and Kegan Paul.
- PEITCHINIS, Stephen G. (1989), *Women at Work*, Toronto, McClelland and Stewart.
- POULANTZAS, Nicos (1976), *La Crise de l'État*, Paris, Presses universitaires de France.
- PUBLIC SERVICE COMMISSION OF CANADA (1985), *Annual Report*.
- RHODES, Ann (1984), «Status of Women Councils. Should we keep them. Improve them. Dump them», *Chatelaine*, vol. 57, septembre, p. 177-190.
- SMITH, Dorothy (1977), «Women, the Family and Corporate Capitalism», in Marylee Stephenson (dir.), *Women in Canada*, Don Mills, Ontario General Publishing Company Limited, (édition révisée).
- TANCRED-SHERIFF, Peta (1989), «Gender. Sexuality and the Labour Process», in Jeff Hearn et al., *The Sexuality of Organization*, Londres, Sage.
- WILSON, Elizabeth (1977), *Women and the Welfare State*, Londres, Tavistock.

RÉSUMÉ

Les perspectives existantes sur l'étude de la bureaucratie d'État ne tiennent pas compte du sexe. Cet article propose donc une approche féministe, mettant en valeur la «structure double de la représentation inégale». Cette approche reconnaît la structure de la représentation des questions concernant la femme au sein de groupes en particulier, mais souligne qu'une telle représentation s'emboîte dans une deuxième structure qui résulte des positions de «contrôle auxiliaire» de la femme dans le contexte de la production/reproduction. Cette dernière structure garantit que les femmes se retrouvent surtout dans des positions relativement dépourvues de pouvoir dans les ministères et les postes où le besoin de «contrôle auxiliaire» prédomine.

ABSTRACT

Given that existing perspectives for the study of state bureaucracy are gender-blind, this paper proposes a feminist approach emphasizing "dual structures of unequal representation". The approach recognizes the structure of representation of "women's issues" within a particular unit, but underlines that such representation is nested within a second structure arising from women's "adjunct control" positions within the productive/reproductive spheres. This latter structure ensures that women are concentrated in relatively powerless positions in those ministries and posts where the need for "adjunct control" predominates.

RESUMEN

Dando por cierto que las perspectivas existentes para el estudio del estado burocrático no tienen salida, este artículo propone un enfoque feminista enfatizando «estructuras duales de representación desigual». El enfoque reconoce la estructura de representaciones de la «salida de las mujeres» al interior de una unidad particular, pero subraya que tal representación está anidada en una segunda estructura que resulta del «control adjunto» por las mujeres de posiciones dentro de las esferas productivas/reproductivas. Esta última estructura asegura que las mujeres se concentran en posiciones de relativo poder en nuestros ministerios y en puestos donde la necesidad por «control adjunto» predomina.